

# Réflexion

« Permettre d'avoir un espace collectif de parole »

## Objectifs :

Imaginer, discuter, décider, appliquer, organiser, agir.

## Matériel :

- Annexes
- Sablier, horloge, papier, stylos, ordinateur, bâton de parole, espace dédié pour affichage
- Support de compte-rendu
- Tout document facilitant la mise en place du conseil

## Lieu :

Classe ou toute autre salle : la disposition en cercle facilite la communication (tout le monde se voit)

## Durée :

15 min ou plus en fonction de l'ordre du jour



## Le conseil de coop de la classe



### Pour penser et agir ensemble

Le conseil de coop est un dispositif qui permet la concertation et la prise de décision. Il répond à un besoin de la classe qui souhaite mettre en œuvre un ou des projets de façon coopérative.

Il permet aux élèves de développer la participation, l'engagement, d'entrer dans l'apprentissage de l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté.

### Par quoi commencer ?

Il est possible de débiter simplement avec un projet coopératif pour lequel l'enseignant est prêt à associer les élèves : l'organisation d'une sortie, du journal de la classe, de jeux de récréation etc.

### Quelle organisation ?

Le conseil de coop est inscrit à l'emploi du temps dans le cadre de l'EMC.

L'organisation peut prendre plusieurs formes en fonction de l'âge des élèves, des besoins de la classe. Elle évolue en fonction des pratiques, du vécu, de la période de l'année... Un conseil de septembre ne ressemblera pas à un conseil de juin.

Il est important de poser un cadre sécurisant avec des règles simples et claires. L'enseignant peut à tout moment arrêter ou recentrer les débats.



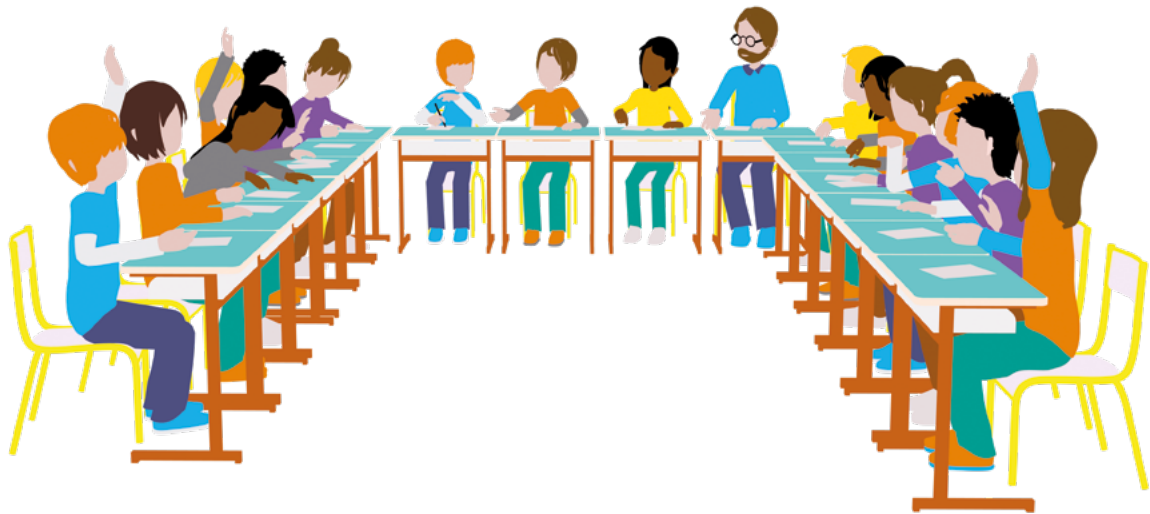
### ENVIE DE VOUS LANCER ?

Votre association départementale OCCE peut vous accompagner !

## Les règles d'or

À rappeler au début de chaque conseil

- **Ce qui est dit ou fait ne blesse pas ("Pas de moquerie").**
- **Chacun a le même droit à la parole donc a le devoir d'écouter.**
- **L'élève qui ne respecte pas ces règles peut voir son droit de parole suspendu pour un temps donné.**



## L'animation des débats

### Quel rôle pour l'enseignant ?

Il fait partie intégrante du conseil. Il pose le cadre, en est garant, puis impulse, facilite, régule, reformule, accompagne le groupe, veille à ce que chaque élève trouve sa place.

### Et pour les enfants ?

Au départ, c'est l'enseignant qui anime. L'implication des enfants dans le conseil se fera de façon progressive.

Petit à petit, ils pourront prendre des responsabilités dont il faudra ensemble construire les compétences attendues. Elles vont s'acquérir en faisant, en observant, ou en tutorat avec un autre élève.

Exemples de responsabilités : animation, distribution de la parole, observation des prises de paroles, secrétariat, reformulation, gestion du temps, de la trésorerie, etc.

## L'ordre du jour

Il est fixé en amont : à la fin du conseil précédent, ou bien il est établi par un « bureau » composé de l'enseignant et des élèves chargés des responsabilités à partir des propositions de la classe. Il est affiché dans la classe en début de conseil.

## La prise de décision

Important ! prendre le temps de l'argumentation et de décider ensemble sans se précipiter.

Attention à l'utilisation systématique du vote ! Il est essentiel que les élèves découvrent, inventent, diverses manières de décider ensemble afin que les minorités puissent s'exprimer et se sentir reconnues.

Il n'est pas obligatoire d'attendre que tout le monde soit d'accord. On peut juste essayer une proposition pendant un temps donné et la valider (ou pas) ensuite.

## Le compte-rendu

Il est conservé dans le cahier du conseil et peut être affiché.

## Le bilan

A la fin du conseil il est important de prendre le temps d'une pause réflexive sur la façon dont s'est passée la séance à partir d'indicateurs déterminés (ex : prise de parole, temps de parole, écoute, ressenti etc.).

## Une clef de la réussite ?

La régularité (1 fois par semaine ou tous les 15 jours minimum).

## À NOTER :

**Pour enrichir la réflexion, il sera possible de proposer en amont ou aval du conseil des temps de débats, bilans etc.**

**La gestion des conflits interpersonnels, quand ils ne concernent pas toute la classe, sera faite en dehors du conseil avec des outils tels que le message clair.**